



coalition de parents d'enfants à besoins particuliers du Québec

Mémoire sur la première politique en matière de réussite
éducative dans le cadre des consultations publiques sur la
réussite éducative

Coalition de parents d'enfants à besoins particuliers du Québec (2016)©

Renseignements
généraux

Nom : Dubé / Aubin

Prénom : Brigitte / Marie-Josée

Titre : M. M^{me}

Organisme (si applicable) : Coalition de parents d'enfants à besoins particuliers du Québec

La Coalition de parents d'enfants à besoins particuliers du Québec (CPEBPQ), « ci-après nommée La Coalition », est une initiative qui a pris naissance en mai 2015, suivant l'impulsion de quelques mamans d'enfants autistes qui sentaient le besoin d'offrir une plateforme en ligne et commune aux parents d'enfants à besoins particuliers, toutes conditions de santé et tous besoins psychosociaux confondus et ce, de tous les coins de la province, afin que leurs voix rassemblées résonnent avec puissance; se fassent entendre et offrent des pistes de solutions pertinentes à l'amélioration des services éducatifs et du parcours scolaire des élèves à besoins particuliers. À ce jour, c'est plus de 1 820 membres parents et alliés qui partagent quotidiennement en toute transparence leurs réalités sur les enjeux touchant leurs enfants.

Description
de l'organisme (si
applicable) :

En ce qui concerne les enjeux d'éducation, la Coalition de parents d'enfants à besoins particuliers du Québec a pour mission : d'agir à titre de représentants des parents d'enfants à besoins particuliers, toutes conditions de santé et tous besoins psychosociaux confondus et ce, de tous les coins de la province, auprès des instances appropriées, dont les instances gouvernementales; de participer activement aux travaux et discussions visant à l'amélioration continue du système d'éducation québécois et de la réussite éducative de tous les élèves; à mieux faire connaître aux membres leurs droits de parents quant à la scolarisation de leurs enfants à besoins particuliers.

Dans un mandat plus large, elle a aussi comme responsabilité de maintenir à jour un répertoire des ressources pour les parents. La Coalition collabore aussi avec d'autres organismes tels que l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ); la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ); et bien d'autres.

Numéro de téléphone :

(418) 531-0926

Adresse courriel :

(Nous pourrions communiquer avec vous, au besoin.)

brigdub@hotmail.com / cpebp@hotmail.com

Note aux lecteurs : En raison des positions éthiques non discriminantes des parents membres de la Coalition qui ne cautionnent pas la terminologie « HDAA » utilisée pour désigner les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers et spécifiques, celle-ci mettant l'accent sur leur diagnostic, leurs caractéristiques ou leur difficulté qualifiée de « trouble », **le mot « élèves ayant des BÉPES (des services aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers et spécifiques)» sera utilisé dans le texte.** Il est de notre avis que cette **nouvelle appellation qui met plutôt l'accent sur les besoins éducatifs que sur la condition de santé ou les capacités des élèves** doit être celle retenue par le système d'éducation québécois pour respectueusement désigner ces élèves dans la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* ainsi que dans toutes les politiques ou publications ministérielles les concernant.¹

Les propositions de la Coalition de parents d'enfants à besoins particuliers du Québec (CPEBPQ) reposent sur les principes suivants :

Pour les enfants à besoins particuliers : des services éducatifs inclusifs et adaptés qui répondent à leurs besoins multiples et variés leur permettant eux aussi d'atteindre leur plein potentiel de réussite éducative tout au long de leur parcours scolaire.

Pour les parents : une voix représentative équitable au sein de la gouvernance scolaire, du soutien à l'accompagnement et à la formation.

Pour les services de garde éducatifs à l'enfance : des allocations qui permettent d'offrir des services de qualité adaptés aux besoins de tous les enfants et l'accès à une offre de formation sur l'inclusion pertinente.

Pour le personnel éducateur et enseignant : l'accès à des formations initiales et continues, des conditions de travail et d'un titre professionnel reconnu, le tout adapté aux réalités de la diversité des élèves d'aujourd'hui.

MIEUX LES BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS DES ÉLÈVES SERONT RÉPONDUS, MIEUX SE PORTERA LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE POUR TOUS !

¹ Source : En référence aux propos de Bianca Nugent, commissaire-parente, extraits du mémoire du CCSEHDAA de la CS Portages-de-l'Outaouais dans le cadre du projet de loi 86.

Axe I : L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves

L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves est au cœur de la mission de l'école et des services de garde éducatifs à l'enfance. Plusieurs types de stratégies et d'interventions devront être mises en œuvre au cours des prochaines années pour permettre aux élèves d'atteindre leur plein potentiel. Pour alimenter la réflexion sur ce premier axe, des questions sont soumises en fonction de quatre thèmes.

Thème 1 : Une intervention dès la petite enfance

Le but principal de l'instauration de la maternelle dès l'âge de 4 ans est de réduire les iniquités dans les apprentissages en donnant les mêmes bases à tous les enfants leur permettant de cheminer équitablement sur leurs parcours de réussite éducative, et ce, dès le préscolaire. Dès lors, il convient de bien analyser la situation et de choisir les bons moyens à prendre pour atteindre ce but.

Le gouvernement québécois propose d'augmenter significativement le nombre de maternelles 4 ans. **Dans un esprit de dépistage et d'intervention précoces, la Coalition ne peut qu'approuver.** D'autres provinces ont emboîté le pas avec succès avant nous, notamment l'Ontario il y a treize ans déjà. Nous recommandons de prendre exemple du virage entrepris par l'Ontario. Cette modernisation de leur système d'éducation a permis, à terme, à des milliers d'élèves ontariens d'atteindre des sommets de réussite incomparables, tout en favorisant l'inclusion d'un maximum d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers au sein des classes ordinaires.

Les enfants à besoins particuliers démontrent des signes de leurs défis particuliers, et ce, pour la vaste majorité d'entre eux, dès la petite enfance. **Tant la qualité des services offerts en petite enfance que le suivi lors de la transition vers le préscolaire sont essentiels** (tant au sein des services de garde éducatifs à l'enfance qu'en maternelle 4 ans). Il convient donc de favoriser le dépistage précoce afin de s'assurer de répondre aux besoins réels de l'enfant.

Constat : Dans les centres de petite enfance, les services sont inégaux d'un milieu à l'autre, voire d'une ville ou d'une région à une autre. L'accès à des places subventionnées est assez limité, et souvent, les enfants ayant des besoins qualifiés de trop lourds pour le personnel éducateur se retrouvent écartés ou exclus. Il est aussi difficile d'intervenir efficacement au quotidien avec une clientèle multiâge (en milieu familial ou en CPE avec groupes multiâge). Sans compter que les éducatrices ont souvent accès à très peu de formations adaptées et de soutien pour bien intervenir auprès des enfants à besoins particuliers. Le supplément d'allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé, pour ceux qui y ont accès, ne suffit pas à mettre en place tout l'encadrement nécessaire à l'inclusion de ces enfants qui en sont à leur première expérience de socialisation de groupe. Les parents sont souvent aussi très préoccupés eux-mêmes par l'annonce de la condition de santé et des besoins psychosociaux de leur enfant. Ne recevant que très peu de soutien et d'information, les parents disent vivre beaucoup d'incertitudes sur comment leur enfant sera accueilli et éduqué. Trop souvent, les éducatrices en milieu familial ont encore moins de moyens pour répondre aux questions des parents sur l'évolution de leur enfant, n'étant pas autorisées ou habilitées à le faire. Il y a aussi peu d'encadrement réglementaire ni évaluation du niveau d'intégration. Ainsi, la situation d'inadéquation perdure et l'enfant commence sa maternelle sans avoir reçu le soutien nécessaire et le dépistage de ses besoins particuliers. En conséquence, l'enfant est dans une situation de détresse

qui peut se manifester par le développement de comportements inadéquats qui aggraveront la situation personnelle et familiale.

Recommandations

- Trouver des solutions pour offrir une meilleure accessibilité aux services de dépistage précoce des besoins particuliers, et ce, rapidement et gratuitement, ce qui est inexistant dans l'immédiat.
- Mettre en place des mesures de soutien reconnues comme étant efficace par la recherche, en nombre et en heures suffisants, pour assurer une saine intégration des enfants à besoins particuliers, tant en petite enfance que dans le préscolaire et le scolaire.
- Reconnaître, respecter et apprécier chaque besoin particulier à leur juste valeur afin que l'enfant puisse se développer à son plein potentiel pour devenir l'adulte qu'il sera demain.
- Revoir la formation initiale et continue des enseignants et du personnel de soutien et des éducateurs en service de garde éducatif afin qu'ils soient formés aux meilleures approches d'intervention et pédagogiques auprès d'un groupe d'élèves de plus en plus diversifiés et d'être capables d'adapter leur pratique aux besoins de chaque enfant puis y répondre de manière efficiente et adéquate.
- Reconnaître l'apport de la pleine participation des parents et de toute personne impliquée dans le suivi de leur enfant à laquelle ils choisissent d'investir leur confiance (intervenant spécialisé, travailleur social, etc.).
- Arrimer les services sociaux et de santé avec les milieux scolaires afin de s'assurer qu'aucun enfant à besoins particuliers ne se retrouve avec un bris de service minant sa capacité à faire de nouveaux apprentissages.

Thème 2 : Une réponse adaptée aux élèves ayant des besoins particuliers

D'emblée, la CPEBPQ est en accord avec toutes les pistes d'action identifiées pour ce point dans le document sommaire pour les consultations publiques sur la réussite éducative.

Dépistage précoce

Nous entrons ici dans un aspect majeur de la problématique. En effet, **une fois qu'on a parlé de dépistage précoce des besoins particuliers de l'élève et non pas de ses caractéristiques diagnostiques qui masquent parfois d'autres concomitances, la logique veut qu'on parle ensuite des moyens à mettre en place pour offrir les services et les ressources nécessaires adaptés aux élèves le nécessitant, et ce, de manière continue.** Le problème vient de l'écart entre les besoins réels des élèves en matière de mesures d'intégration et d'approche pédagogique adaptée d'avec la réalité sur le terrain (manque d'expertise, manque de ressources, manque de financement). Pour atteindre la réussite éducative pour tous et lutter contre le décrochage scolaire, il convient de s'occuper de ceux ayant les plus grands besoins. Pour ce faire, nous recommandons au gouvernement de mettre en place des mécanismes pour **mieux connaître et cerner les besoins éducatifs prioritaires des élèves; de bien évaluer les écarts de ressources entre les différents milieux afin de mettre en place une structure de financement de services qui permettront réellement aux élèves de réussir et intervenir pour décroïsonner les curriculums de formations en adaptation scolaire et en enseignement en cheminement régulier afin de mieux former et baliser les pratiques des futurs enseignants québécois.** Nous connaissons depuis plusieurs

années des compressions budgétaires dont les premiers touchés sont encore les élèves à besoins particuliers. Dans ce contexte, **s'il y a une volonté réelle d'assurer la réussite des élèves ayant des BÉPES et d'augmenter leur taux de diplomation, il faut donc repenser la formule de leur inclusion scolaire; mieux évaluer leurs besoins (nouvelle évaluation biopsychosociale) pour ensuite réinvestir massivement dans les services d'intervention et pédagogiques.** Parce que sans amélioration des services aux élèves ayant des BÉPES, considérant leur croissance constante, l'atteinte de cet objectif reste utopique.

Revoir le mécanisme d'évaluation des besoins et de financement des services

Autre problématique importante : **le financement des services aux élèves à besoins particuliers.** La fameuse question des codes de difficultés donnant droit ou non aux services est désuète. Actuellement, un élève sur trois, voire un élève sur deux dans certains milieux, ont des plans d'interventions. Et bien que la loi oblige à préparer des plans d'intervention, trop souvent, ils ne sont pas représentatifs : ils ne sont pas faits en fonction des besoins mais rédigés en fonction des ressources disponibles. Ce qui allège l'école de l'obligation de résultat. Plusieurs parents rapportent que les écoles ne parviennent plus à répondre aux besoins particuliers de leurs enfants ni à convaincre, de manière plus marquée au secondaire, les enseignants à adapter leurs pratiques pédagogiques en concordance avec les moyens identifiés au plan d'intervention. Dans plusieurs cas partagés par les parents, la difficulté d'accès à la cote est très discutable. Malgré que les commissions scolaires offrent des services de dépistages de TDAH ou de difficultés langagières à travers leurs services de professionnels, le temps d'attente est très long, sinon impossible faute de professionnels dans certaines écoles. Les parents se tournent alors vers le privé puisque le système de santé refuse de les prendre en charge, pour se voir ensuite refuser la reconnaissance des recommandations émises par un professionnel autorisé, qui sont pourtant liées à la

condition de santé ou neurologique ou des besoins psychosociaux de leur enfant. Alors que d'autres élèves vivent des difficultés réelles et quotidiennes à l'école qui ont un impact direct sur leur réussite éducative, on leur refuse pourtant le code de difficulté qui est la seule voie d'accès aux services. Par conséquent, **plusieurs enfants qui bénéficieraient réellement d'une classe d'adaptation ou de services en orthophonie ou orthopédagogie se les voient refusés pour une simple formalité administrative.** Nous sommes loin d'encourager la réussite éducative de ces derniers, dans ce cas.

Il importe de **repenser le financement des services autour des besoins de ces élèves et non seulement sur l'unique base de leur(s) diagnostic(s).** Notre recommandation se situe dans l'élaboration d'un **nouvel outil d'évaluation de l'échelle de besoins qui pondèrent à travers des critères précis les différentes variables émanant de l'évaluation initiale effectuée avec les parents dès l'entrée de leur enfant au préscolaire.** N'oublions pas que pour un même diagnostic, les besoins peuvent considérablement varier et qu'un élève peut avoir plusieurs autres réalités concomitantes qui influent sur son niveau de besoin. Il faut contextualiser le tout vers l'enfant et son environnement et non sa simple condition médicale; c'est là que l'égalité des chances menant à une plus grande équité prend tout son sens. Ainsi, le gouvernement serait plus à même de **prévoir un mécanisme pour s'assurer que l'argent versé à une commission scolaire/ école pour les élèves ayant des BÉPES servent réellement aux besoins identifiés et exclusivement à ce poste budgétaire.** Et enfin, **si pour des raisons de manque de personnel et professionnel approprié l'école ne peut offrir adéquatement un service nécessaire à un élève, ces fonds devraient alors défrayer les coûts des services au privé ou selon des ententes de partenariat avec les professionnels des autres réseaux.** Les délais d'attente actuels étant une grave atteinte à la réussite éducative, il importe alors d'aller chercher les services là où ils sont disponibles.

Pour une véritable inclusion scolaire

Le choix de l'intégration en classe d'adaptation ou l'inclusion en classe ordinaire est une alternative qui ne devrait être proposée qu'après une analyse approfondie, avec la participation du parent, du dossier d'évaluation des besoins éducatifs particuliers d'un élève et non pas uniquement basée sur son code de difficulté. Par exemple, un élève autiste, sans concomitance de déficience intellectuelle ou d'autres conditions, pourrait très bien débiter son parcours en classe spécialisée, mais au fil de son développement, les études concluent qu'il gagnerait à être inclus dans une classe de cheminement régulier ou graduellement dans les matières dans lesquelles il évolue le mieux². **Un obstacle majeur à l'inclusion progressive : les modifications omnibus pour les classes spécialisées (sans l'accord ou la participation des parents à cette prise de décision³) et les inégalités dans les politiques d'adaptation scolaire, d'une commission scolaire (CS) à l'autre, ainsi que la façon dont elles sont interprétées (de même que l'inclusion vs l'intégration scolaire), d'une école à l'autre.⁴**

Le modèle ontarien : un exemple de réussite à suivre

S'inspirer du modèle ontarien serait fort pertinent pour échafauder la nouvelle politique nationale en éducation : la recherche, l'évaluation et les données des indicateurs clés sont à la base de la **stratégie qui vise l'adhésion de toute la structure scolaire à la réussite éducative, permettant ainsi de favoriser une qualité semblable des services de tous les conseils scolaires.** Et il est intéressant de noter que **l'inclusion pour tous fait partie intégrante de cette stratégie. Les classes spécialisées n'y ont été conservées que pour les cas**

2 À cet effet, nous référons au document d'Égide Royer, Les critères pour évaluer la qualité de vos classes spécialisées pour jeunes en difficulté de comportement, particulièrement les pages 11, 17-18.

3 http://www.cdpedj.qc.ca/Publications/Signature_parents_plan_intervention.pdf

4 La scolarisation des enfants à besoins particuliers : Constats, enjeux et recommandations présentées par la Coalition de parents d'enfants à besoins particuliers dans le cadre d'une rencontre avec le ministre de l'Éducation, M. Sébastien Proulx, le 5 juillet 2016, p. 8-9.

lourds, telles les psychopathologies. Et **cela réussit**, la preuve étant que le **taux de diplomation y atteint actuellement 85%**, sans diminuer les exigences du **programme éducatif**.

En comparaison, au Québec, pour un même profil avec des capacités académiques comparables, le parcours d'un élève variera considérablement selon sa région ou une autre. La cause : l'interprétation de la *Loi sur l'instruction publique*. Certaines commissions scolaires ont plus une vision très clientéliste « une classe, un groupe » plutôt que de s'appuyer sur les besoins réels de chacun des élèves constituant le groupe. **Ce qui peut porter un très grand préjudice à la réussite éducative d'un élève si on l'étiquette aux besoins du groupe (modifications omnibus) au lieu de le faire progresser selon ses besoins et compétences individuelles : pour les élèves pouvant réellement bénéficier de classes spécialisées, s'assurer que ces dernières rencontrent les principes de la loi sur l'adaptation scolaire ainsi que certains critères de qualité⁵** . D'ailleurs, le faible taux de diplomation des élèves ayant des BÉPES fait état de l'échec de l'adaptation scolaire au Québec : 45 % en moyenne seulement atteignent la diplomation.

Écoles privées plus accueillantes, mais à quel prix ?

Pour atteindre un meilleur taux de diplomation, faudrait-il mieux favoriser l'intégration des élèves ayant des BÉPES dans des écoles privées subventionnées ? Cela pourrait être une piste en effet, mais pour quoi et à quel prix ? Actuellement, de par les critères de sélection des écoles privées, très peu d'élèves ayant des BÉPES y sont acceptés. Pourtant, plusieurs sont très doués, il ne s'agit que de leur offrir les services nécessaires pour développer leur potentiel. **Mieux équilibrer la présence des élèves ayant des BÉPES entre l'école publique et l'école privée pourrait être une façon de récupérer des sommes qui ne sont autrement pas investies dans le système d'éducation publique et de ramener un certain**

5 À cet effet, nous référons au document d'Égide Royer, Les critères pour évaluer la qualité de vos classes spécialisées pour jeunes en difficulté de comportement, particulièrement les pages 11, 17-18.

équilibre dans la composition des groupes entre les deux types d'institutions.

Toutefois, nous doutons que le gouvernement gagne à financer davantage les écoles privées. Il devrait plutôt laisser ces écoles s'autofinancer, réglementer et miser davantage sur la valorisation de l'école publique inclusive pour tous.

Différenciation pédagogique : mettre un frein aux interprétations

Aussi, malgré la documentation officielle du MÉES, *Instruction publique 2015-2016* et celle au sujet de la différenciation pédagogique⁶, nous ne pouvons passer sous silence la **question flagrante des interprétations en différenciation pédagogique, soit entre flexibilité, adaptation et modification**⁷. Une bonne partie de la réussite éducative de l'élève réside dans la mise en place de moyens répondant à ses besoins individuels. Il importe donc, pour le MÉES, de mettre en place des balises claires (sans niveler par le bas) pour éviter ces questions d'interprétation, de **remettre l'élève et ses besoins au centre de ces mêmes balises et de garantir leur application uniforme.**

Parlons du droit à l'éducation pour tous !

La suite logique nous amène à parler des **mécanismes actuels de défense des droits des élèves**. Mécanisme dissuasif et lourd qu'il suffit de vivre comme parent pour savoir qu'il est loin d'être efficace et accessible comme l'affirment certaines instances. **À cet égard, la CPEBPQ endosse tout à fait la position de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) sur ce sujet précis. Le parcours d'une plainte est si long avant d'obtenir réponse que ce seul facteur temps est un frein majeur à la réussite éducative de l'élève qui se trouve bafoué dans ses droits à une scolarisation dans le respect de la LIP.** D'autre part, le mécanisme lui-même est totalement dépendant de la politique interne de la

6 http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/Precisions_flexibilite_pedagogique.pdf

7 La scolarisation des enfants à besoins particuliers : Constats, enjeux et recommandations présentés par la Coalition de parents d'enfants à besoins particuliers dans le cadre d'une rencontre avec le ministre de l'Éducation, M. Sébastien Proulx, le 5 juillet 2016, p. 9.

commission scolaire. Ce qui fait en sorte qu'un poste comme celui du protecteur de l'élève peut devenir, dans la pratique, inefficace pour le règlement satisfaisant d'un conflit.

La Coalition croit qu'il est urgent de créer une instance de protection de l'élève totalement indépendante, tel un Ombudsman des élèves à besoins particuliers ou encore libérer le poste de protecteur de l'élève des carcans des politiques internes des commissions scolaires pour le rendre indépendant. Il serait possible de donner compétence au Protecteur du citoyen pour tout ce qui relève des commissions scolaires et non seulement ce qui relève directement du MÉES. Quelle que soit l'option retenue, l'idée étant d'alléger la structure du processus de plainte et la rendre plus efficiente.

Actuellement, même si officiellement selon la procédure de règlement des plaintes le protecteur de l'élève peut intervenir à tout moment dans le processus d'une plainte s'il le juge nécessaire⁸, dans les faits toutes les commissions scolaires disposent d'une procédure d'examen des plaintes et pour plusieurs d'entre elles, le protecteur de l'élève ne peut intervenir que lorsque toutes les étapes du processus d'examen ont été suivies. Le processus de plainte actuel en est un complexe et destiné à décourager les parents les plus motivés de s'engager dans cette voie. Rien qui ne favorise la réussite éducative de leurs enfants ainsi que leur confiance au système d'éducation. **Il importe de rendre ce mécanisme de plainte accessible et indépendant. Par accessible, nous signifions bien expliqué, compris et connu des parents.**

8 <http://www.fcpq.qc.ca/fr/plaintes-protecteur-eleve-recours.html>

Stabilité et constance

Dans un autre ordre d'idée, il y a aussi nécessité de **réfléchir à une façon d'offrir une meilleure stabilité des intervenants pour les enfants, d'une année à l'autre**. À défaut d'avoir des balises claires dans la LIP, le système actuel de conventions collectives et l'affichage de poste déficient de compléments d'information ou de pré-requis ne se soucient pas des besoins des élèves et font en sorte qu'on ne sait pas d'une année à l'autre quel intervenant travaillera où et avec qui.

Donc chaque année, et même parfois en cours d'année, l'élève travaillera avec un nouvel intervenant. On sait pourtant que **la qualité et la stabilité du lien sont l'une des clés majeures de la réussite avec ces élèves**. En effet, cela prend quelque temps avant qu'un intervenant comprenne le fonctionnement de l'enfant et trouve les meilleures interventions pour lui. Au moindre changement d'intervenant, il faut recommencer à zéro. La question de la structure de travail est complexe. Mais nous souhaitons qu'il y ait une réflexion faite à ce sujet. Tous en bénéficieraient, intervenants comme élèves.

Thème 3 : Un accompagnement tout au long du parcours scolaire

L'école obligatoire jusqu'à 18 ans ou jusqu'à l'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification nous apparaît comme **une idée intéressante pour les élèves qui**, pour différentes raisons, **auront besoin de plus de temps pour faire leurs études secondaires**. Ce qui peut en effet être **le cas des élèves ayant des BÉPES, mais qui n'est pas considéré comme un enfant handicapé tel que défini dans les politiques**.

Il serait toutefois nécessaire encore une fois de **regarder du côté de notre voisin ontarien où les mesures créées dans le cadre de la Stratégie pour la réussite des élèves et l'Apprentissage jusqu'à 18 ans permettent l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES), mais sous différents programmes donnant tous accès au DES**. La différence entre le Québec et l'Ontario? « En Ontario, le taux de diplomation ne prend en compte que le diplôme d'études secondaires. Au Québec, le taux de diplomation comprend le diplôme d'études secondaires, mais aussi six autres diplômes et qualifications pour lesquels il n'est pas nécessaire d'avoir terminé son cinquième secondaire. Pour deux d'entre eux, il n'est même pas nécessaire d'avoir réussi la deuxième année du secondaire pour l'obtenir. »⁹

Donc cette mesure est intéressante pour offrir davantage de temps aux élèves ayant des BÉPES, dans la mesure où :

- On offre des services adaptés aux réels besoins des élèves ayant des BÉPES et établis en fonction de l'échelle des besoins pondérés énoncée plus haut :

9 Daphnée Dion-Viens, « Pourquoi l'Ontario a réussi là où le Québec en arrache », Journal de Montréal, 9 mai 2015, <http://www.journaldemontreal.com/2015/05/09/pourquoi-lontario-a-reussi-la-ou-le-quebec-en-arrache>

- S'inspirer du modèle ontarien pour les différents programmes disponibles;
- Revoir le système des codes de difficultés;
- Étudier la possibilité d'assigner des cotes par besoin particulier et pas nécessairement par diagnostic.
- Pour le parcours DES/DEP, l'établissement et la CS s'assurent que le parcours scolaire rend compte des capacités de l'élève et non pas de son handicap, ne pas contourner trop rapidement son parcours vers le DEP comme c'est le cas actuellement dans certaines CS.
 - Avoir l'obligation de procéder à l'évaluation normée des élèves concernés avant de déterminer du parcours classe spécialisée, DES, DEP ou éducation aux adultes. Les établissements connaissent les besoins, qu'ils soient ouverts à offrir des mesures adaptatives et qu'ils fassent preuve de souplesse.
- Que ce soit sans mesure coercitive.
- Qu'on offre la formule de double reconnaissance de crédit comme en Ontario : l'élève ne reprend que les crédits non obtenus dans un cours et non tout le cours.
- On offre des solutions novatrices pour intéresser l'élève et le placer au cœur de son parcours scolaire, en s'assurant de lui offrir l'accompagnement adéquat.
- On établit un objectif final individuel qui va développer le potentiel propre à chaque élève en tenant compte de ses forces.
- On prévoit une enveloppe et du support aux écoles pour s'assurer de l'équilibre et de la sécurité du milieu considérant l'écart d'âge que cette mesure pourra amener entre les élèves (18 ans vs 12 ans).

De meilleurs services pour le parcours aux adultes

Pour les élèves à besoins particuliers pour qui tout a été mis en place et pour qui tout a été tenté, mais qui ne parviennent tout de même pas à faire leurs études avant 18 ans, l'école aux adultes demeure la principale option. Si ce modèle demeure, **il apparaît primordial pour la Coalition que le MÉES se penche sur la question des services pour les élèves ayant des BÉPES qui fréquentent les cours aux adultes.** Il y a un manque flagrant à ce niveau, dûment reconnu et documenté, et qui ne favorise en rien l'insertion socio-économique de cette tranche de la population. À défaut de recevoir de financement, comme c'est le cas dans le secteur jeunesse, les jeunes adultes sont laissés pour compte.

- Mettre en place plus de mesures de soutien pour les élèves de la formation générale ou professionnelle : en ce moment, les élèves et leurs parents ne peuvent compter que sur des ressources d'aide externe.
- Assurer, aux enseignants spécialistes dans le cadre de la formation professionnelle, une formation de qualité sur les élèves ayant des BÉPES.

Vivement l'interdisciplinarité !

Le ministre propose de créer dans les écoles des équipes multidisciplinaires responsables de la réussite des élèves. Tout à fait! Et il faut aussi **bâtir des ponts entre les milieux de l'éducation et de la santé.** Actuellement, il y a interruption des services offerts entre le préscolaire et le primaire. Un enfant qui reçoit des services spécialisés, telle l'orthophonie, avant son entrée à l'école voit ses services interrompus sous prétexte qu'ils seront pris en charge par le système scolaire, ce qui n'est que rarement vrai.

- Un élève qui ne reçoit pas les services appropriés finira éventuellement en désorganisation et/ou en rupture d'apprentissage avec les conséquences qui s'ensuivent. Il ira donc rejoindre les rangs de ceux et celles qui ont besoin d'un suivi au niveau des soins de santé ou qui échouent faute de suivi approprié.

- Et un élève qui ne reçoit pas les soins de santé adéquats pourra difficilement être disponible aux apprentissages. Les professionnels de la santé font régulièrement des recommandations aux écoles, qui ne sont pas appliquées.
- Un élève ayant déjà accès aux services de santé avant son parcours scolaire devrait continuer d'en bénéficier. L'élève pour qui les soupçons de difficultés s'annoncent au préscolaire devrait d'abord être pris en charge par le scolaire, mais rapidement dirigé vers le réseau de la santé pour les services non offerts par le système scolaire qu'il fréquente.

Il importe donc que ces deux milieux arrêtent de travailler en vase clos, pour plutôt œuvrer en concertation.

Thème 4 : La qualité de l'enseignement et des pratiques pédagogiques

Il est absolument nécessaire d'**améliorer la formation initiale et la formation continue des enseignants et de tous les acteurs du milieu de l'éducation (TES, orthophonistes, orthopédagogues, psychologues, psychoéducateurs, etc.) par une formation de base adéquate sur les différentes conditions pouvant mener à un nouvel indicateur de niveau de besoins permettant de mieux circonscrire l'offre de services aux besoins d'élèves ayant un BÉPES.**

Actuellement, le nombre d'heures données à ce sujet est plus que minimal dans le cursus global des étudiants, alors que dans la pratique ils auront à accueillir chaque jour dans leur classe des élèves ayant ces conditions. On ne peut leur demander d'être des spécialistes sur ces questions, ils doivent être soutenus par des professionnels et des techniciens, au quotidien. Mais comment peuvent-ils penser accompagner ces élèves s'ils n'ont qu'une compréhension minimale de leurs conditions? Nous parlions tantôt de viser un meilleur dépistage précoce comme piste de solution dans l'idée de la lutte au décrochage scolaire et de la réussite éducative. Or, les enseignants, TES, etc. sont aux premières loges pour ce dépistage précoce, et ce, dès la maternelle. À considérer, particulièrement pour les TES : après une formation générale, offrir l'option de branches de spécialisation (trouble de langage, TSA, DI etc.) lors des études, ce qui aiderait à la rétention du même intervenant d'une année à l'autre. Cette formation est déjà accessible actuellement pour certaines conditions (TSA, troubles langagiers), mais la structure de travail actuelle ne favorisant pas la stabilité de l'emploi, plusieurs TES ne s'en prévalent pas, ne sachant pas auprès de quelle clientèle ils travailleront l'année suivante. Notre recommandation entre donc dans l'idée de lier les deux

aspects : spécialisation dans la formation ET stabilité du lien d'emploi auprès d'une clientèle d'une année à l'autre.

Pour la création d'un centre d'excellence

La **Coalition est favorable à la création d'un Institut national d'excellence en éducation**. Cela permettrait l'**élaboration d'un programme pédagogique sur la base de pratiques exemplaires et de données probantes** profitables pour la clientèle ayant des BÉPES. **Un moyen que nous préconisons : favoriser l'implantation de la pédagogie explicite et la méthode RAI** dans le parcours scolaire de tous les élèves et dans l'esprit d'un continuum pendant toute leur scolarité.

Il s'agit d'un modèle global de décision qui a fait ses preuves, l'un des meilleurs qui existe, et qui est déjà implanté dans de nombreuses régions en Amérique du Nord.¹⁰ Cependant, pour que cette méthode soit efficace, il faut qu'aux niveaux 2 et 3, les services de qualité soient facilement accessibles (respecter des critères d'intensité et de fréquence). C'est spécifiquement à ces niveaux, soit ceux des services professionnels éducatifs (ex. orthopédagogie) et des services de santé (ex. : accès aux diagnostics neurologiques) que de nombreuses compressions ont été appliquées depuis plusieurs années, rendant impossible la pleine efficacité de cette méthode. Il est donc **primordial de réinvestir dans les services aux élèves et à l'accès aux services de santé spécialisés pour qu'il soit possible d'implanter efficacement cette méthode dans les écoles du Québec.**

¹⁰ Source : Dr Égide Royer, psychologue et professeur titulaire en adaptation scolaire à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval

L'ordre de protéger le public

La Coalition est **favorable à la création d'un ordre professionnel dans le souci de mieux desservir toute la clientèle incluant celle ayant des BÉPES**. En effet, un ordre professionnel pourrait s'occuper de la formation continue (obligatoire) des principaux acteurs (enseignants, directions, éducateurs, professionnels) auprès des élèves ayant des BÉPES et encore plus : de tous les enjeux touchant les normes professionnelles (savoir-faire), l'éthique (savoir-être) et la formation continue (savoir) des enseignants. Le tout en protégeant le public : les parents d'élèves mineurs et les élèves majeurs. Ce que ne peuvent pas faire les syndicats, qui ont un mandat plus restreint et différent (promotion des conditions de travail, négociation, équité interne et défense des droits du travail), mais qui n'ont pas d'obligation de protection des élèves. À cet effet, l'Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario a émis en octobre 2004 un document de recommandations au Ministre de l'Éducation sur la régie de l'Ordre, et qui nous apparaît une lecture importante sur cette question.¹¹

Recommandations

- Instaurer la maternelle 4 ans et 5 ans pour tous.
- Favoriser le dépistage, l'intervention et la prise en charge rapide selon les besoins spécifiques de l'élève et non selon la disponibilité des services.
- Réinvestir massivement dans les mesures de soutien à l'intégration en classe ordinaire :
 - Embauche de personnel de soutien et de professionnels pour permettre un soutien selon les besoins réels de l'élève.

¹¹ http://www.oeeo.ca/-/media/PDF/Governance%20Advice%20to%20the%20Minister%20of%20Education/FR/governance_report_f.pdf, particulièrement pp 2-5.

- Formation continue (obligatoire) des principaux acteurs (enseignants, directions, éducateurs, professionnels) auprès des EHDAA afin de connaître les conditions menant à leurs besoins. Exemple : le modèle SACCADE chez les TSA.
- Repenser le modèle de financement des services autour des besoins des élèves ayant des BÉPES et non seulement sur la base de leur(s) diagnostic(s).
 - Prévoir qu'une partie des fonds puisse défrayer le coût de services au privé si l'école ne peut assurer le suivi adéquat.
- S'inspirer du modèle d'éducation ontarien pour développer une stratégie visant la réussite éducative et l'excellence partout dans la province; éliminer les inégalités dans les pratiques d'une commission scolaire à l'autre (donner l'obligation de se conformer).
- Favoriser l'inclusion, mais pour les élèves pour qui la réussite peut passer par la classe spécialisée, revoir les conditions d'admission et d'évaluation de ces classes (les attentes du PFEQ ne devant être diminuées qu'en dernier recours lorsque la preuve a été faite que toutes les mesures ont échouées et avec l'accord des parents¹²). Et dans le sens contraire, favoriser l'inclusion en classe ordinaire, à temps partiel ou plein, quand l'élève est prêt pour faire la transition.
- Créer davantage de points de services et de regroupements homogènes pour éviter les classes "melting-pot" qui sont au mieux inadéquates ou au pire carrément néfastes pour le développement du plein potentiel des élèves ayant des BÉPES.

12 http://www.cdpedj.qc.ca/Publications/Signature_parents_plan_intervention.pdf

- Instaurer un seuil de réussite adapté et individualisé, mettre en place des adaptations nécessaires pour la réussite éducative de tous les élèves (les attentes du PFEQ ne devant être diminuées qu'en dernier recours lorsque la preuve a été faite que toutes les mesures ont échouées et avec l'accord des parents¹³), chacun ayant un potentiel à développer.
- Améliorer et alléger le processus de plaintes :
 - Rendre le Protecteur de l'élève indépendant des politiques internes des commissions scolaires ou créer une nouvelle instance de protection de l'élève totalement indépendante (Ombudsman des élèves à besoins particuliers). Le tout dans le but d'alléger et non d'alourdir la structure existante.
 - Prévoir des mécanismes simples pour s'assurer du respect de la Loi sur l'Instruction publique et de la politique d'adaptation scolaire; prévoir des conséquences lors d'inconduites et une obligation de se conformer.
- Favoriser une meilleure stabilité des intervenants.
- S'inspirer de la *Stratégie pour la réussite des élèves et l'Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans* mise en place en Ontario pour offrir un meilleur accompagnement tout au long du parcours scolaire.
- S'assurer d'une collaboration et d'une communication efficaces entre le système d'éducation et le système de santé sans que les services ne se chevauchent ou soient dupliqués.
- Améliorer la préparation et la formation continue des enseignants et de tous les acteurs du milieu de l'éducation par une formation de base adéquate sur les différentes conditions pouvant mener à une cote d'élèves ayant un BÉPES

¹³ http://www.cdpedj.qc.ca/Publications/Signature_parents_plan_intervention.pdf

- Réfléchir à l'ajout de spécialisations, notamment pour le personnel de soutien, considérant l'étendue des diagnostics demandant expertises et interventions différentes.
- Créer un Institut national d'excellence en éducation pour voir à l'élaboration d'un programme pédagogique sur la base de pratiques exemplaires et de données probantes.
- Favoriser l'implantation de la pédagogie explicite et la méthode RAI.
- Créer un Ordre professionnel des enseignants.

Axe II : Un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite

L'atteinte du plein potentiel de l'élève doit aussi être comprise en fonction d'un vaste univers de compétences qui représentent autant de possibilités et d'avenues pour que celui-ci se réalise et réussisse, tout au long de son parcours scolaire et sur le marché du travail. La liberté de choix de l'élève sera d'autant plus grande qu'il possédera de solides assises en écriture, en lecture et en mathématiques sur lesquelles il pourra développer ses compétences dans divers domaines.

Thème 1 : L'importance de la littératie et de la numératie

Nous estimons que ces compétences sont au cœur même de la réussite éducative. Pour les élèves ayant des BÉPES, tout se joue au niveau du dépistage précoce et du soutien approprié dès le début du parcours scolaire pour la maîtrise de ces compétences scolaires. Une fois leurs capacités et besoins particuliers identifiés, des objectifs et des moyens peuvent être consignés au plan d'intervention personnalisé. Il faut aussi s'assurer que les écoles auront accès au financement des ressources et services nécessaires pour mettre en action les moyens identifiés.

Thème 2 : L'univers des compétences du 21^e siècle et la place grandissante du numérique

Les deux pistes d'action que la Coalition soutient activement :

- Offrir un milieu scolaire stimulant et innovant qui intègre de façon optimale les technologies et les ressources éducatives numériques.
- Rendre accessibles à tous les élèves les outils et les ressources technologiques nécessaires à leur réussite. Ce qui profiterait

particulièrement aux élèves DYS, trop souvent oubliés par le système actuel d'éducation (pensons aux dyslexiques ou aux dysphasiques léger à modéré).

Thème 3 : Une préparation adéquate à la transition au marché du travail ou aux études supérieures

Dans cette idée, nous référerons au modèle ontarien tel que décrit à l'axe 1, thème 3.

Thème 4 : Une école inclusive, forte de sa diversité

Le Québec est une terre d'accueil pour des milliers de nouveaux arrivants par année. Il est primordial de prévoir le soutien nécessaire pour favoriser la meilleure inclusion possible. Sans quoi, ces élèves rejoindront rapidement les rangs des élèves en difficulté et décrocheurs potentiels.

Il nous importe aussi de réitérer que l'inclusion scolaire concerne tous les élèves pouvant être considérés comme une minorité (dans le cadre de notre mandat, ceux ayant des BÉPES).

Un système d'éducation du 21^e siècle doit répondre aux réalités des élèves du 21^e siècle.

Recommandations

- Littératie et numératie : pour l'acquisition optimale de ces compétences, dépistage précoce (ajout d'une équipe-école responsable du dépistage) et soutien approprié aux élèves ayant des BÉPES et ce dès le début du parcours scolaire.
- Rendre accessibles à tous les élèves les outils et les ressources technologiques ainsi que la diversification des méthodes nécessaires à leur réussite dès le préscolaire.
- Préparation adéquate à la transition au marché du travail ou aux études supérieures : s'inspirer du modèle ontarien et des mesures créées dans le cadre de la Stratégie pour la réussite des élèves et l'Apprentissage jusqu'à 18 ans qui permettent l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES), mais sous différents programmes possibles donnant tous accès au DES.

Axe III : Des acteurs et des partenaires mobilisés autour de la réussite

Le troisième axe touche l'environnement externe de l'école. La réussite éducative est un défi qui va au-delà des murs et dépasse les responsabilités du système scolaire. Ce défi, qui doit être relevé collectivement, requiert l'implication et la concertation de nombreux acteurs et partenaires.

Thème 1 : L'engagement parental

À la piste d'action « Assurer une collaboration plus efficace entre les services de garde éducatifs à l'enfance, l'école et les parents », nous référons à notre recommandation à l'axe 1, point 1 : mettre en valeur la participation des parents et de toute personne impliquée dans le dossier de l'enfant (spécialiste, travailleur social, etc.) et ce dès le passage entre la petite enfance et le préscolaire.

Pour la piste d'action « Valoriser davantage le rôle des parents comme premiers éducateurs de leur enfant » : nous n'insisterons pas assez sur **l'importance de la qualité de la communication et de la collaboration entre les parents, les élèves (selon leur âge), l'équipe-école, les directions d'école et les instances appropriées des commissions scolaires. L'engagement, depuis près de quarante ans, de la Fédération des comités de parents du Québec, témoigne de cette importance.**

- Trop souvent, nous constatons un manque de compréhension des instances scolaires face à la condition et aux besoins de l'enfant et les impacts sur la situation familiale. Il s'ensuit souvent une lutte constante pour essayer de faire entendre nos préoccupations, nos attentes et nos limites.
- **L'apport du parent est essentiel dans la compréhension de la réalité de l'élève.** Le parent est et demeure toujours le premier éducateur de socialisation de son enfant; le centre de petite enfance et l'école viennent

par la suite. C'est aussi le parent qui porte la voix de l'enfant lorsque celui-ci ne peut exprimer lui-même clairement ses propres besoins. À cet égard, il peut fournir une quantité d'informations essentielles à l'équipe-école pour que celle-ci soit en mesure de bien cerner ses besoins. Or, malheureusement, **il n'est pas rare de constater qu'on n'accorde pas assez d'importance aux informations que livre le parent à propos de son enfant, comme s'il n'était pas considéré comme l'expert connaisseur de son enfant.**

Au final, ce sont les élèves qui en subissent les contrecoups, car le soutien qui leur est accordé n'est pas toujours le plus adéquat.

Une voix décisionnelle

Pour la piste d'action « Maintenir et renforcer l'engagement des parents dans le cheminement scolaire de leur enfant » : dans la structure actuelle, toutes les instances strictement liées aux élèves ayant des BÉPES (CCSEDHAA, commissaire parent EHDAA) n'ont qu'un rôle consultatif et non décisionnel. Nous sommes des parents à part entière et nous demandons à être reconnus comme tels.

- Il faut obliger les directions d'école à informer, en toute transparence, les parents des conséquences d'une modification au classement et obtenir un consentement éclairé de ces derniers et sanctionner celles qui ne le feraient pas.
- Il faut démontrer aux parents d'élèves ayant des BÉPES qu'on valorise leur prise de parole en leur donnant un statut décisionnel aux instances qui les concernent afin qu'ils puissent eux aussi avoir un pouvoir décisionnel sur tous les sujets qui concernent l'adaptation scolaire et les services complémentaires, aux mêmes titres que les parents du comité de parents se prononcent sur des enjeux plus généraux.

- Il faut favoriser une représentativité-école, par le même processus nominatif que le comité de parents et leur donner un statut de membre-parent dans les conseils d'établissements.
- Il faut donner le droit de vote aux commissaires parents élus pour nous représenter au Conseil ainsi que dans tous les comités et s'assurer d'indiquer clairement dans la loi qu'ils ont les mêmes droits, obligations et responsabilités que les commissaires élus par voie électorale.
- Améliorer et alléger le processus de plaintes, tel que nous l'avons détaillé à l'axe 1, thème 2.

Thème 2 : L'appui des partenaires et de la communauté

LA priorité pour la Coalition, celle qui détermine le sérieux qui sera mis dans la recherche et l'application de stratégies innovantes : mettre l'éducation au premier rang des priorités de la société québécoise. L'éducation du 21^e siècle est une responsabilité partagée.

Pour la piste d'action « Renforcer l'engagement et la mobilisation de tous les partenaires de l'école » : cette mobilisation des forces est un axe absolument significatif pour l'atteinte de l'objectif de réussite éducative. Le modèle ontarien a démontré une capacité à le faire, le ministère de l'Éducation aurait tout intérêt à s'en inspirer. Nous reprenons donc directement les mots d'un document résumant les bases de la réforme du système d'éducation en Ontario depuis 2003¹⁴ :

- La Stratégie pour la réussite des élèves a été conçue en trois phases :
 - Première phase : Investissement dans la capacité de leadership pour une réforme de l'enseignement au palier secondaire au niveau des conseils scolaires;
 - Deuxième phase : Investissement dans la capacité de leadership au niveau des écoles;
 - Troisième phase : Offre d'occasions d'apprentissage nouvelles et variées aux élèves.
- La Stratégie pour la réussite des élèves est fondée sur un ensemble de principes applicables à l'approche employée par l'Ontario pour changer l'éducation en général. Ces principes sont les suivants :

¹⁴ <http://www.edu.gov.on.ca/fre/research/SSreform.pdf>

- l'accent mis partout sur la réussite des élèves, celle-ci incluant bien plus que les résultats obtenus aux tests ou aux évaluations du rendement à court terme;
- un excellent leadership d'équipe dans les écoles, les conseils scolaires et au sein du ministère;
- le respect de la diversité des opinions entre les parties et un engagement à résoudre les différences au moyen du dialogue;
- une approche dans l'élaboration de politiques et pratiques qui repose sur les recherches et les preuves;
- le renforcement et l'échange des pratiques et idées exemplaires mises en place dans les écoles de l'Ontario;
- le respect des compétences professionnelles et la souplesse accordée aux gens pour qu'ils suivent la voie de leur choix et puissent ainsi réaliser leurs objectifs;
- l'investissement dans le renforcement de la capacité à tous les niveaux et parmi toutes les intervenantes et tous les intervenants;
- le fait de considérer les élèves, les parents et l'ensemble de la communauté comme des partenaires vitaux sur le plan de l'éducation;
- l'octroi de ressources supplémentaires permettant de satisfaire aux engagements clés (Levin, 2007).

L'Ontario a su faire de ses principes une réalité et une réussite. Cela n'est donc pas impossible pour autant qu'on y croie fermement. La Coalition est d'avis que le Québec le peut aussi s'il se donne les moyens pour atteindre ces objectifs.

Recommandations

- Mettre en valeur la participation des parents¹⁵ et de toute personne impliquée auprès de l'enfant (spécialiste, travailleur social, etc.) et ce dès le passage entre la petite enfance et le préscolaire.
- Miser sur la qualité et la transparence de la communication et de la collaboration entre les parents, les élèves (selon leur âge), l'équipe-école, les directions d'école et les instances appropriées des commissions scolaires.
- S'inspirer fortement de la Stratégie pour la réussite des élèves telle qu'appliquée en Ontario.

¹⁵ Parent, tuteur ou représentant légal

Conclusion

Nous constatons qu'il manque actuellement sur le terrain plusieurs éléments pour asseoir les fondements d'une nouvelle politique nationale en éducation qui aura pour effet d'assurer la réussite éducative de tous les élèves québécois.

La dernière réforme avait entre autres pour objectif d'améliorer la diplomation des élèves ayant des BÉPES. Avec un taux de diplomation d'à peine 45% pour ceux qu'on appelle actuellement les EHDAA, force est d'admettre qu'il faut repenser les choses autrement. À trop vouloir mettre l'accent sur le quantitatif, nous avons perdu de vue le qualitatif.

L'exercice demandera un investissement de tous les intervenants du milieu éducatif et de la communauté, mais cette rupture est nécessaire. En effet, pour chaque élève qui décroche sans obtenir un diplôme reconnaissant sa réussite éducative ou n'acquiert tout simplement pas les acquis pour effectuer une transition vers la vie d'adulte, le Québec se prive de ressources humaines essentielles à son développement socio-économique.

Nous réitérons que nos enfants à besoins particuliers ont beaucoup à offrir à la société québécoise pour peu qu'on leur donne les moyens de se développer au plein potentiel pour vivre leur réussite éducative et devenir des adultes instruits, épanouis et capables de vivre en société. Mais pour cela, il faut démarrer le chantier dès leur petite enfance et maintenir le rythme tout au long de leur parcours scolaire.

Notre province voisine a su se questionner et se repositionner avec succès en éducation, depuis 2003. Au regard de nos lectures préparatoires pour la rédaction de ce mémoire, la Coalition considère que le ministère de l'Éducation aurait tout intérêt à s'inspirer du modèle ontarien pour la mise en place de la politique sur la réussite éducative. Tout comme l'Ontario, le Québec doit :

- Faire de l'éducation une réelle priorité nationale.
- Réinvestir massivement en éducation au sein d'un plan en étapes.
- Travailler à la mise en place d'un système qui déterminera les orientations en se basant sur la recherche, l'évaluation et les données des indicateurs clés.
- Avoir une stratégie visant l'adhésion de tous les acteurs de la structure scolaire à la réussite éducative.
- S'assurer de mécanismes pour que les conclusions finales de la politique sur la réussite éducative soient appliquées et qu'elles ne demeurent pas belles que sur papier; que la formulation et les stratégies ne laissent pas place à l'interprétation par les commissions scolaires comme c'est actuellement le cas pour la LIP et les politiques d'adaptation scolaire.

**Misons sur l'un des principaux leviers (outre la santé) à la base
d'une société riche collectivement et inclusive : l'éducation !**

Annexe(s)

Coalition de parents d'enfants à besoins particuliers du Québec

La Scolarisation des enfants à besoins particuliers : Constats, enjeux et recommandations présentés par la Coalition de parents d'enfants à besoins particuliers dans le cadre d'une rencontre avec le ministre de l'Éducation, M. Sébastien Proulx, le 5 juillet 2016.

Classes spécialisées

Égide Royer, Les critères pour évaluer la qualité de vos classes spécialisées pour jeunes en difficulté de comportement.

Différenciation pédagogique

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/Precisions_flexibilite_pedagogique.pdf

Formation générale des jeunes, MELS

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/evaluation/DFGJ_Instruction_annuelle2015-2016_FR.pdf

Plan d'intervention (avis juridique)

http://www.cdpedj.qc.ca/Publications/Signature_parents_plan_intervention.pdf

Processus de plaintes et Protecteur de l'élève

<http://www.fcpq.qc.ca/fr/plaintes-protecteur-eleve-recours.html> (lien web seulement)

Annexe(s) (suite)

À propos d'un Ordre des enseignants

http://www.oeeo.ca/-/media/PDF/Governance%20Advice%20to%20the%20Minister%20of%20Education/FR/governance_report_f.pdf

Réforme de l'éducation en Ontario

<http://www.edu.gov.on.ca/fre/research/SSreform.pdf>

<http://www.journaldemontreal.com/2015/05/09/pourquoi-lontario-a-reussi-la-ou-le-quebec-en-arrache> (lien web seulement)

Modèle RAI et enseignement explicite

http://treaqfp.qc.ca/prive/pdf/Favoriser_apprentissage_Riviere_du_Nord_02_2010.pdf

Réseau d'information pour la réussite éducative

<http://rire.ctreq.qc.ca/2015/12/enseignement-explicite-dt/> (lien web seulement)

Sur l'enseignement explicite, Revue À bâbord, Été 2015, N° 60

<https://www.ababord.org/Sur-l-enseignement-explicite> (lien web seulement)

Lexique

Profil biopsychosocial : Un modèle conceptuel qui suppose que les facteurs psychologiques et sociaux doivent également être inclus avec le biologique dans la compréhension de la maladie ou trouble d'une personne.

PFEQ : Programme de formation de l'école québécoise

Curriculum : Programme d'études. Ensemble structuré d'objectifs, d'éléments d'apprentissage ou d'activités pédagogiques constituant un enseignement.

Différenciation pédagogique (tiré du document d'information du MÉLS *Précisions sur la flexibilité pédagogique, les mesures d'adaptation et les modifications pour les élèves ayant des besoins particuliers*)

- **Flexibilité :** la flexibilité pédagogique, vise à permettre à tous les élèves de réaliser les activités proposées en classe et de progresser dans leurs apprentissages au regard du PFEQ correspondant au niveau du groupe-classe. La flexibilité pédagogique devrait être mise en œuvre dans toutes les matières, pour favoriser la réussite scolaire des élèves.
- **Adaptation :** les mesures d'adaptation, planifiées dans le cadre de la démarche du plan d'intervention d'un élève, ont pour but de lui permettre de réaliser les mêmes apprentissages que les autres élèves et d'en faire la démonstration. Le fait qu'elles soient convenues dans le plan d'intervention permet d'en assurer le suivi.
 - Elles permettent à l'élève de répondre aux exigences du PFEQ comme les autres élèves. Elles ne constituent donc pas un avantage; en ce sens, elles respectent le principe d'égalité.
 - Elles ne changent ni la nature ni les exigences des situations d'apprentissage ou d'évaluation puisque c'est l'élève qui fait les choix, prend les décisions, mobilise les ressources, etc.

Lexique (suite)

- **Modification :** La modification, planifiée dans le cadre de la démarche du plan d'intervention de l'élève, a pour but de permettre à l'élève de progresser au meilleur de ses capacités, au regard des apprentissages prévus au PFEQ correspondant au niveau scolaire du groupe-classe. Modifier, c'est réduire les attentes par rapport aux exigences du PFEQ. Par conséquent, il y a lieu d'envisager d'abord la mise en œuvre de mesures d'adaptation.

Modifications omnibus : modifications (compétences et évaluation) appliquées à l'ensemble d'un groupe, sans égard au respect des capacités et besoins réels de chacun des individus constituant ce groupe.